

Chères Conscœurs, Chers Confrères,

La 1ère édition d'Inter-Med, la lettre d'information de votre Conseil a été lue par plus de 5.000 d'entre vous, nous vous en remercions infiniment.

En espérant que vous serez encore plus nombreux à nous lire !

Chiffres clés 2019, nous avons :

- Accompagné 30 confrères dans le besoin
- Accompagné 100 confrères victimes d'agression
- Organisé 62 réunions de conciliation
- Accueilli et inscrit 534 médecins
- Étudié 6.763 contrats
- Répondu à plus de 17.000 appels

e-santé

Article sur l'avenant 6



Nous tenons à souligner l'importance de l'avenant n°6 à la convention médicale qui donne à notre exercice une dimension supplémentaire en régulant la téléconsultation (TLC).

Nous sommes tous concernés par le décret du 13 septembre 2018 qui en définit le cadre légal. Le principe retenu inscrit la TLC dans le parcours des soins coordonnés.

La prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire est effectuée dans le parcours de soins défini par la loi et la convention médicale.

Le patient doit être connu du médecin téléconsultant, ce qui implique au moins une consultation physique au cours des 12 mois précédant la TLC.

L'avenant n°6 pose une exception à ce principe, notamment lorsque le patient ne dispose pas de médecin traitant désigné.

Le recours est alors assuré par des équipes de soins primaires, les maisons de santé pluriprofessionnelles, les centres de santé, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ou toute autre organisation validée par les commissions paritaires locales.

Bilan des deux derniers Juedis de l'Ordre

Ces deux Juedis ont réunis plus de 100 médecins. Ils ont témoigné de leur plaisir à se trouver au siège du Conseil, Maison de la Médecine.

NOUS TENONS À REMERCIER :

Madame le Professeur Brigitte CHABROL
Chef de service de Neurométabolisme Pédiatrique qui est intervenue sur le thème « Prises en charge complexes : l'enfant polyhandicapé, sa famille et le médecin généraliste ».

Madame le Docteur Marie-Ange EINAUDI
Médecin pédiatre référent Protection de l'enfance CD13 qui est intervenue sur le thème « Enfance en danger : repérage, conduite à tenir ».

Les prochains jeudi de l'ordre

12 mars 2020

Le site internet médical :
où s'arrête l'information ?
Où commence la publicité ?

Professeur Stéphane OUSTRIC,
Président du Conseil départemental de Haute-Garonne
de l'Ordre des médecins
Responsable du département Universitaire de Médecine
Générale de la Faculté de Toulouse

09 avril 2020

La relation médecin/patient :
Le siège de l'âme est dans le
corps calleux

Professeur Michel PONCET,
Ancien chef de service de neurologie
à la Timone

Inscription : contact@13.medicin.fr

Reporté en septembre 2020

(Situation / Covid 19)

Rappel réglementation



Des situations conflictuelles fréquentent rencontrées par des Collègues, nous incitent à vous sensibiliser, dans chaque « Inter-Med 13 », à la relecture d'un article du Code.

Aujourd'hui nous abordons l'article 58 :
La consultation occasionnelle d'un autre médecin.

« Le médecin consulté par un malade soigné par un de ses confrères doit respecter :

- l'intérêt du malade en traitant notamment toute situation d'urgence;
- le libre choix du malade qui désire s'adresser à un autre médecin.

Le médecin consulté doit, avec l'accord du patient, informer le médecin traitant et lui faire part de ses constatations et décisions.

En cas de refus du patient, il doit le respecter informer celui-ci des conséquences que peut entraîner son refus ».

Zoom sur la sécurité des médecins

PREVENTION

**Vous êtes victime d'une agression verbale ou physique ?
Prévenez votre conseil !**

TÉLÉCHARGER LA FICHE

**Sensibilisez les patients aux gestes et comportements à adopter
pour éviter les conflits**

AFFICHE

Questionnaire étudiant



Dans le cadre d'un mémoire, d'une recherche, votre Conseil départemental de l'ordre est soucieux d'aider, d'accompagner ses étudiants à approfondir leurs recherches.

À tous nos confrères MÉDECINS GÉNÉRALISTES, merci de bien vouloir prendre 5 à 10 minutes pour répondre à ce questionnaire en cliquant sur le lien ci-dessous :

Le rôle des médecins généralistes dans le dépistage et la détection précoce des cancers buccaux en Région PACA.

QUESTIONNAIRE

Les réponses à ce questionnaire en ligne sont anonymes,
sans traçage possible de l'adresse mail ou IP.

**Retrouvez toutes les informations
à jour sur le Coronavirus**



CONSULTER



Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
de l'ordre des médecins

